



Elles se dérouleront le lundi 2 juillet 2018 à 19h au Centre
Jean KLING

5 avenue Jean MEDECIN à Nice. (entrée par le restaurant indien).

Le dépouillement et la proclamation des résultats s'effectueront à l'issue du vote.

Rappel de quelques règles statutaires :

Sont électeurs tous les cotisants à jour de leur cotisation en 2017. (Titre II, article 6).

Le vote par procuration est possible, un seul mandat : Soit pour un ascendant, descendant, soit entre époux. (Titre II, article 8).

CONSTITUTION DES LISTES

C'est un scrutin de liste majoritaire à un tour.

1° Peuvent se constituer des listes comprenant 12 membres pour les sièges à pourvoir et 4 membres supplémentaires pour remplacer le cas échéant, l'administrateur défunt ou démissionnaire. (Titre II, article 8).

2° Seules les listes complètes sont recevables.

Pour faire partie des listes il faut compter au moins 2 ans d'adhésion au 31 décembre 2017. (Titre II, article 7).

3° Les candidats à l'élection sont reçus par un comité d'éthique dont les membres étudieront la validité de leur candidature. (Titre II, article 6).

-Ne participent à la répartition des sièges que les listes ayant obtenu au moins 10% des votants. (Titre II, article 8).

-Le vote par correspondance n'est pas admis.

RAPPEL : les élections se déroulant le 2 Juillet 2018, les listes sont à déposer avant le 15 Juin 2018.

Le Président Maurice NIDDAM